

SMEAG

Elaboration du document d'objectifs sur la Garonne amont (directive Habitats) COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL 18 et 20 mars 2008

Préambule

Afin d'assurer l'échange de réflexions entre les groupes de travail, les réunions font l'objet d'un compte rendu commun.

Les débats sont retranscrits sans mentionner les intervenants et dans l'ordre chronologique. Les sujets sont donc abordés sans hiérarchie et tous ne concernent pas directement les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Sur certaines questions posées par les participants, il n'a pas toujours été possible d'apporter des réponses ou d'évaluer l'ampleur des phénomènes mentionnés. Ils constituent des points de vigilance pour la poursuite des travaux.

Les réflexions émises au cours de ces premières réunions contribueront à formaliser le diagnostic écologique (identification des pressions et des menaces, hiérarchisation des enjeux) et les mesures de gestion.

Rappel des réunions

Saint Laurent de Neste (CETIR), le 18 mars 2008 :

- Réunion « Habitats et agriculture – sylviculture »
- Réunion « Habitats et industries-aménagements-infrastructures »

Saint Laurent de Neste (mairie), le 20 mars 2008

- Réunion « Habitats et activités de loisirs »,
- Réunion « Gestion des habitats et des espèces »

Déroulement des réunions

Présentation de l'organisation, du rôle et du calendrier des groupes de travail par S. Macé du Sméag
Présentation du diagnostic écologique (habitats naturels et habitats d'espèces terrestres par F. Noble et JM Parde de l'AREMIP

Présentation du diagnostic écologique (habitats d'espèces aquatiques) par A. Soulard de MIGADO
Présentation du diagnostic socio-économique par S. Macé

Débats intervenus lors de la réunion « Habitats et agriculture – sylviculture »

Périmètre du site Natura 2000 : rappel des craintes exprimées par les acteurs locaux lors de la désignation de la Neste et de la Garonne amont comme site Natura 2000.

Il est rappelé que le périmètre, cartographié initialement au 100 000^{ème}, nécessite d'être ajusté pour correspondre à la réalité du terrain sur une carte au 10 000^{ème} (berge du cours d'eau, limite de parcelle). L'ajustement de ces limites sera validé lors du COPIL.

Portée du DOCOB : rappel des craintes exprimées par les acteurs locaux quant à l'impact de Natura 2000 sur les activités locales.

Il est rappelé que Natura 2000 ne crée pas de droit supplémentaire et que les mesures du DOCOB ne concernent que les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

Baisse des débits de la Neste par la dérivation des eaux vers les Gaves (barrage de Cap de Long, usine de Pragnères) considérée comme très impactante pour les milieux aquatiques et pour la

dynamique fluviale. Idem pour les prélèvements du canal de la Neste et les modifications de l'hydrologie associées.

Portée du DOCOB sur des sujets tels que l'hydroélectricité : outil de portée à connaissance.

Maintien des vieux arbres favorables aux insectes : propriétaires et exploitants de forêts sont souvent réticents en raison du risque juridique en cas d'accident lié à une chute d'arbre. Outre l'émondage toujours envisageable, une solution peut être l'information des promeneurs.

Impact potentiel des éoliennes sur les chauves souris (infra-sons perturbateurs, collision sur les pales) : ce problème n'a pas été identifié lors du diagnostic.

Désertification agricole des hautes vallées de la Neste et de la Pique : considérée comme le premier risque de disparition des prairies de fauche (à Ilhet, sur 18 agriculteurs, seuls 3 ont moins de 60 ans). Ces milieux riches sont liés à l'activité humaine. Parcelles de plus en plus utilisées pour la pâture (les exploitants achètent le foin dont ils ont besoin). L'ADASEA des Hautes Pyrénées soutient des actions de fauche à pied pour maintenir l'entretien des parcelles qui ne sont pas mécanisables.

Arrêt de l'entretien des rigoles sur les versants : augmentation du ruissellement et des phénomènes d'érosion.

Mesures agro-environnementales : les agriculteurs les plus âgés, majoritaires sur le site, ne sont pas éligibles à ces aides.

Débats intervenus lors de la réunion « Industries-Aménagements-Infrastructures »

Présence de l'écrevisse à pattes blanches mentionnée sur des affluents de la Neste jusqu'à la limite amont du site à Vielle-Aure.

Présence du chabot possible dans des cours d'eau colmatés et pollués.

Présence de l'ombre signalée sur la Neste aval. Rappel : espèce introduite sur le Salat en 1996. A priori, pas de reproduction naturelle mais milieu favorable à la croissance des individus. Informations complémentaires à rechercher auprès des fédérations de pêche de Haute Garonne et des Hautes Pyrénées.

Entretien des bancs de graviers à des fins hydrauliques : doit être pris en compte parmi les menaces potentielles sur les habitats aquatiques (rivières alpines à végétation herbacée).

La coupe sélective des peupliers pour favoriser les saules peut être une mesure favorable à l'habitat des saulaies riveraines.

L'armoise, plante allergène, a été identifiée sur certains bancs (habitats 3270 "rivières avec berges vaseuses du *Chenopodium rubri p.p.* et du *Bidention p.p.*). Les aspects liés à la santé publique pourront être pris en compte dans la définition des mesures.

Certains plans d'eau de carrières abritant des peuplements végétaux de characées (habitat IC 3140) devraient faire l'objet d'une attention particulière (préservation et réaménagement adapté).

Rappel des enjeux économiques présents dans les hautes vallées de la Garonne, la Neste et la Pique : les élus locaux avaient exprimé des craintes lors de la désignation des sites Natura 2000 au

sujet des contraintes qui pourraient résulter de ce classement pour les activités économiques. Ces interrogations ne sont pas complètement levées.

Les groupes de travail ont pour vocation de répondre à ces questions, à charge pour les participants de diffuser ces informations au niveau local. En l'occurrence, sur les aspects économiques, il est précisé que la démarche Natura 2000 n'engage aucune contrainte nouvelle par rapport à la réglementation existante. Concernant les industries par exemple, les normes de rejets sont fixées par des textes du code de l'environnement qui s'appliquent sur tous les cours d'eau. L'objectif est bien de maintenir ou de rétablir les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et des particularités locales afin de contribuer au développement durable.

Concernant les gravières, les modalités d'exploitation et de réaménagement ont évolué vers une meilleure prise en compte de l'environnement. L'UNICEM rappelle que les sites Natura 2000 ne sont pas des zones d'exclusion des gravières et mentionne le guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de gravières dans les sites Natura 2000.

Il est précisé également que le site Natura 2000 de la Garonne et ses affluents a été délimité autour des secteurs les plus préservés et conçu pour éviter les secteurs d'activité économique et urbanisés. La très grande majorité de la plaine est hors site Natura 2000 et connaît le développement des activités (industries, gravières, infrastructures).

Débats intervenus lors de la réunion « Activités de loisirs »

Impact des opérations d'entretien des atterrissements réalisées par les DDE pour des raisons hydrauliques sur les habitats (formations herbacées pionnières). Intérêt et possibilité d'une meilleure prise en compte de ces habitats (modalités et périodes d'intervention).

Débat sur l'enjeu de conservation des surfaces d'habitats identifiées en 2007. Quelle stratégie adopter sur des habitats qui sont mouvants dans l'espace et le temps, notamment les habitats du lit mineur ?

Nécessité d'informer les riverains et les usagers sur le fonctionnement des cours d'eau et sur la végétation : de nombreuses demandes d'interventions sont fondées sur une vision négative de la présence de végétaux dans le lit ("cela fait sale").

Besoin d'une connaissance chronologique sur les aménagements anciens ou plus récents qui sont réalisés sur et à proximité des cours d'eau et qui influencent sa dynamique : la Pique est bordée de murets aménagés pour contenir les crues, construits il y a certainement plus d'un siècle (?). La Neste entre Saint Lary et Guchan est longée d'encrochements ; les événements tels que les dates de crues dévastatrices seraient également à consigner dans un même document.

Herbiers à renoncules dans les canaux latéraux mal acceptés par les riverains car ils piègent les sédiments.

Présence de la renouée du Japon sur plusieurs secteurs, notamment la Pique (travaux d'arrachage réalisés à Burgalays). Nécessité d'avoir une stratégie argumentée vis-à-vis des plantes invasives.

Escalade : activité identifiée comme pouvant avoir un impact sur les habitats rocheux. Néanmoins, il est précisé qu'aucun impact n'a été constaté lors des prospections de terrain.

Pêche : la mairie de Guchan met à disposition de l'AAPPMA locale un ancien moulin pour aménager une maison de la pêche. Un diagnostic sur la présence avérée ou potentielle de chauves-souris serait utile pour programmer éventuellement des aménagements favorables à leur présence.

Canoë : créer un document collectif de sensibilisation pour les jeunes sur la qualité de l'eau et les habitats aquatiques.

Entretien des prairies de fauche : rappel de l'enjeu du maintien de l'entretien de ces parcelles par les agriculteurs. Des aides pour la fauche mécanique à pied existent dans les Hautes Pyrénées (310 k€ sur 2007 – 2013).

Loutre : cette espèce est très sensible au dérangement. L'identification de quelques tronçons parmi les plus propices à l'espèce, où l'on réduirait la fréquentation, apparaît comme la mesure la plus efficace pour assurer sa restauration.

Mentionner la cueillette des champignons parmi les activités récréatives.

Mentionner le piégeage comme l'une des pratiques concernées par la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (éléments figurant dans le rapport diffusé sous forme de DVD aux membres du comité de pilotage).

Rappel exprimé par les fédérations de chasse sur le fait que cette activité n'occasionne pas de dérangement pour la faune, car intervenant en dehors des périodes de reproduction.

Le DPF de la Neste en amont d'Anères est classée réserve de chasse.

Qualité des eaux : les aides aux communes pour l'assainissement diminuent alors que la qualité des eaux est identifiée comme un enjeu pour la conservation des espèces. Cette contradiction risque d'avoir pour conséquence de démobiliser les élus.

Un contrat de rivière peut être un outil qui contribue à la réalisation des objectifs du DOCOB.

La qualité des milieux et des paysages est un enjeu important pour le tourisme, qui est la première activité économique de la vallée de la Neste.

La randonnée pédestre en bordure de la Neste n'a pas d'impact significatif sur les milieux. Les dégradations et le dérangement par les quads sont en revanche avérés. Pour le canoë-kayak, des problèmes liés au piétinement peuvent exister sur les sites d'embarquement. Des actions ont été menées sur le Gave de Pau dans le cadre du contrat de rivière. Il pourra être mis en place des projets pédagogiques, dans la continuité des "pagaies couleurs". Des accords de navigation sont également signalés avec les fédérations de pêche.

La Neste est une rivière très fréquentée par les pêcheurs (origine diverse – hors département) et également par les chasseurs (en moindre proportion). L'activité baignade est également confirmée.

Les prélèvements pour l'irrigation sont peu importants sur la partie la plus amont du bassin. Les anciens canaux d'irrigation constituent des milieux annexes où l'on note la présence de certains habitats et espèces d'intérêt communautaire (effet positif pour la biodiversité). Une analyse devrait être faite sur la possibilité de les intégrer au périmètre lorsqu'ils restent proches du cours d'eau. Pour ceux qui s'éloignent trop du périmètre Natura 2000, le DOCOB ne peut formuler que des recommandations pour leur gestion.

Stratégie de restauration du saumon : le piégeage transport était conçu lors de la signature de la convention en 1996 pour être mis en œuvre jusqu'en 2015. La prochaine révision de cette convention précisera les récentes décisions prises entre les différents partenaires ; à savoir la pérennité de ce système. Ensuite, le choix de l'équipement des barrages en ouvrages de franchissement fera l'objet de discussions entre les partenaires, la décision finale revenant à l'Etat.

Financements pour la gestion des sites Natura 2000 : les aides de l'Etat et de l'Europe s'appliquent aux contrats Natura 2000. Par ailleurs, le fait qu'un site soit inscrit au réseau Natura 2000 peut être un critère de priorité dans l'attribution des aides, mais reste à la discrétion des financeurs.

Débats intervenus lors de la réunion « Gestion des habitats et des espèces »

Mise en œuvre de la charte Natura 2000 : difficultés à prévoir pour identifier les propriétaires en raison de la grande dimension du site. Vigilance nécessaire dans la définition des engagements pris par le propriétaire, en raison des conséquences que cela peut avoir sur l'exploitant de la parcelle (certains droits non écrits). Les baux ruraux incluent des clauses environnementales ; c'est un moyen d'inscrire les dispositions dans la durée.

Charte Natura 2000 opérationnelle seulement après l'approbation du DOCOB par le préfet et après désignation du site en droit français.

Entretien des haies : les outils de gestion Natura 2000 (charte et contrats) ne permettront pas d'assurer l'entretien des haies. Par contre, ils peuvent encourager leur maintien (non arasement) : maintien d'îlots sénescents (gestion sur 30 ans dans le cadre de contrats forestiers) par exemple.

Le chabot est sensible à la diminution de la vitesse du courant.

Les canaux et fossés bordant la rivière sont des sites de développement des larves de lamproie de Planer. Des actions sont à prévoir sur ces sites pour maintenir la qualité des fonds sableux. Un de ses habitats typiques est cependant l'accumulation de sédiment qui se fait sous les herbiers à renoncules.

Question sur le damier de la Succise : ce papillon n'a pas été observé lors des prospections de terrain.

Le périmètre Natura 2000 n'est pas un zonage foncier. La limite du site est calée à l'échelle du 1/10 000 et correspond à une réalité de terrain (berge du cours d'eau, bordure de boisement, haie, ...). Le plus souvent, cela coïncide avec une parcelle. L'ajustement du périmètre (calé initialement au 1 /100 000 et relativement imprécis) en cours a pour but d'assurer cette cohérence. Cela conduira à exclure certains secteurs (zones urbaines) et à inclure des parcelles actuellement coupées en deux par le périmètre et qui présentent un intérêt pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Les élus seront consultés pour toute modification du périmètre du site.

Liste des textes législatifs et réglementaires en lien avec la gestion des sites Natura 2000 : un tableau de synthèse est remis aux participants. La fédération de chasse propose d'apporter certains compléments à ce document.

**ELABORATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000 SUR LA GARONNE AMONT
REUNION DES GROUPES DE TRAVAIL**

**THEME AGRICULTURE - SYLVICULTURE
SAINT LAURENT DE NESTE, LE MARDI 18 MARS 2008**

Nom, prénom	Qualité	Emargement
SOULARD Anne	Chargée de missions MIGADO	
NOBLE Françoise	Directrice ARENIP	
ADISSON Marc	DDAF 65	
RUAU Cécile	CG 31 - Direction de l'Agriculture	
COUPET Elisabeth	DDAF 31	
PARDE Jean Michel	ARENIP	
MARQUIÉ Robert,	Maire de SARRANCOULX Conseil général d'AGNEAU	
GINESTE Hélène	DIREN MP. chargée mission	
ESCARMONDE François	Maire de ILHET	
Filbert MOTTA	Maire Lannemezan	
SABOULARD Jean François	Syndicat Propriété Privé 65	
NACE Sylvain	Smiaq	

**THEME INDUSTRIE - AMENAGEMENTS - INFRASTRUCTURES
SAINT LAURENT DE NESTE, LE MARDI 18 MARS 2008**

Nom, prénom	Qualité	Emargement
SOULARD Anne	Chargée de missions MIGADO	
NOBLE Françoise	Directrice ARENIP	
PARDE J.M.	Chargé études ARENIP	
GOUZE Ph.	UNICEN Ad. - Pyr.	
GINESTE Hélène	DIREN MP	
RETS DORFFER Franck	ONEMA 65 (+NISE 65)	
FALIP Hoëla	Conseil général 31	
JASSE Thomas	Animateur Q PE	
Gilbert ROTGE	Maire Bayle - Jumiè	

THEME ACTIVITES DE LOISIRS
SAINT LAURENT DE NESTE, LE JEUDI 20 MARS 2008

Nom, prénom	Qualité	Emargement
PARDE Jean Michel	Chargé de études AREMIP	
GAUSARD Arnaud	Technicien FDC 31	
GINETTE Helene	chargé mission - DIREN 65	
SOULARD Anne	Chargé missions MIGADO	
BECH J Pierre	Maire de CAMOUS	
DANTIN George	C.D CANOE KAYAKES	
BERNARDINI Jean	CD 31 Canoe kayak. Base d'ANTIGNAN.	
LAUBIAN Thierry	O.M.C.F.S.	
VIAL Jean-Bernard	Administrateur F.D. des Chasseurs 65	
THION Nicolas	Technicien FDC 65	
LIMOGES Roger	SP de Chasse IZAUX / LORRET	
FILLY Marc	DDAF 65	M. Filly
EMBUN George	Ad. Sts chasse Guchoas BAZOS	
RACE Sylvain	Smicag	
DESSOIS Sabine	Associat AREMIP	
REISDORFFER Franck	ONEMA 65	
SABOULARD J.F	SDPPR.	
COLOSIO Maurice	Forester	

THEME GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES
SAINT LAURENT DE NESTE, LE JEUDI 20 MARS 2008

Nom, prénom	Qualité	Emargement
RACE Sylvain	Smicag	
MOTTA Florentin	Nature du Cimes	
DARRAILLÉ Gérard	Nature Communales	
ENJALBAL Marc	Nature Communales	
VIAL Jean-Bernard	Adm. Fédér. D. des Chasseurs 65	
THION Nicolas	Technicien FDC 65	
DELCOSTE Marc	Hydrobiologiste FD Pêche 65	
MATHIEU Elisabeth	DADRE - CG 31	
BECH J Pierre	Maire de CAMOUS	
BOBIN Julie	AREN Tidi-Pyrénées	
GINETTE Helene	AREN nr	
PARDE JM	AREMIP	
FILLY Marc	DDAF	M. Filly
REISDORFFER Franck	ONEMA 65	
LIMOGES Roger	SP de chasse IZAUX / LORRET	
LAUBIAN Thierry	ONCFS 31	